



DIFÉA - MUHAYMINA SEDEKI

Ingénierie de Formation, Évaluation,
Développement et Bilan de compétences



Catalogue des prestations DIFÉA™

Bilan de compétences · Formations individuelles Pour les particuliers

Muhaymina SEDEKI – Master pro en Sc.HS - Education et formation

Praticienne en bilans de compétences® – formation Com-C France, certificat de compétences 2025

Fondatrice de DIFÉA™ · Consultante indépendante

Entrepreneuse-coopératrice en CAPE au sein de Boréal Innovation

© 2026 DIFÉA™ – Muhaymina SEDEKI. Tous droits réservés.

Catalogue mis à jour en juillet 2026.

DIFÉA – Muhaymina SEDEKI contact@difea.fr · <https://difea.fr> Consultante indépendante en CAPE · BORÉAL INNOVATION-
Coopérative d'activité · 83, La Canebière – 13001 Marseille · SIRET : 802 915 124 00076 · NDA : 93131566013 ·
<https://www.boreal-innovation.com/>

Sommaire

I. Choisir la démarche adaptée	3
II. Formations individuelles	4
1. Parcours courts sur mesure	5
2. Financements des formations	6
3. Formats	6
4. Modalités pratiques	7
III. Bilan de compétences	8
1. Les trois phases du bilan	9
2. Trois formules	9
3. Tarifs et financements par le Compte Personnel de Formation	12
4. Autres possibilités de financement	14

Vous ne savez pas encore quelle prestation vous correspond ? → p. 3

Les dispositions communes relatives au cadre d'intervention, à la qualité, à la déontologie, à la confidentialité, à la contractualisation, aux modalités de financement, aux espaces sécurisés et au fonctionnement de DIFÉA™ sont présentées dans le document Cadre commun d'intervention DIFÉA™, disponible sur difea.fr ou directement à l'adresse suivante :

https://difea.fr/wp-content/uploads/2026/07/DIFEA-Cadre-commun-intervention_juillet2026.pdf

I. Choisir la démarche adaptée

- **Orientation éclairée.** Votre situation professionnelle, votre objectif et le type d'appui dont vous avez besoin guident le choix de la démarche la plus cohérente :

Votre situation ou votre besoins principal	Démarche à explorer
Vous souhaitez relire votre parcours, reconnaître vos ressources et construire une décision professionnelle	Bilan de compétences
Vous souhaitez développer une compétence professionnelle ciblée et directement mobilisable ; faire reconnaître une expérience acquise et préparer l'obtention d'une certification	Formation individuelle
Votre situation croise plusieurs besoins ou demande encore à être clarifiée	Premier échange de clarification

- **Clarifier avant de choisir.** Ces démarches répondent à des finalités différentes. Certaines situations peuvent associer une transition professionnelle, un besoin de reconnaissance de l'expérience et une montée en compétences.

Un premier échange de 30 minutes à 1 heure nous permet, ensemble, de :

- situer votre demande ; identifier la démarche la plus cohérente ;
- vérifier le périmètre d'intervention de DIFÉA™ ; examiner les conditions de réalisation ;
- repérer les possibilités de financement ; préparer un devis lorsque vous souhaitez poursuivre.

La démarche est choisie après compréhension de votre situation, de votre objectif et de vos conditions réelles d'action.

Accéder au formulaire de clarification
difea.fr/clarifier-votre-demande-formulaire

II. Formations individuelles

Se former pour clarifier, structurer et renforcer ses pratiques professionnelles

Pour qui ?	Ce que les formations permettent
Salarié, demandeur d'emploi, personne en reconversion, jeune diplômé, professionnel en reprise d'activité, formateur occasionnel, entrepreneurs solo, consultants, indépendants, experts métier, porteurs d'offre. ou personne souhaitant renforcer ses compétences professionnelles,	Les formations DIFÉA™ aident à : • clarifier une difficulté professionnelle concrète ; • comprendre ce qui bloque ou surcharge l'action ; • acquérir des repères simples et utilisables ; • construire des outils adaptés à sa situation ; • transférer les apprentissages dans ses pratiques réelles. L'objectif est de repartir avec une méthode, des repères et des supports directement mobilisables.
Méthode DIFÉA™ : Approche pédagogique	
Les situations réelles servent de point de départ ; les apports sont mobilisés lorsqu'ils aident à comprendre ou à agir.	
Cadre d'intervention	Cadre spécifique
Formations courtes, concrètes et transférables, proposées en individuel ou en petit groupe. Elles ne remplacent pas un bilan de compétences ni un accompagnement VAE : elles répondent à un besoin ciblé de montée en compétences.	Les formations DIFÉA™ relèvent des actions de formation lorsqu'elles constituent un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elles s'inscrivent dans le cadre réglementaire, qualité, déontologique et éthique présenté en ouverture du catalogue.

1. Parcours courts sur mesure

Même méthode, adaptation selon le besoin, le niveau et la situation. **Ce qui varie** : la durée, le niveau d'accompagnement, les livrables produits, le format et l'intensité du transfert attendu. Possibilité de sur-mesure (thématiques et modalités).

Parcours	Besoin traité	Format indicatif	Livrables
Reprendre la main sur son temps	Priorités, charge cognitive, organisation, attention	1 jour ou 3 séances	Diagnostic personnel, matrice de priorisation, plan d'action
Communiquer, se positionner, réguler	Communication professionnelle, tensions, posture, assertivité.	1 à 2 jours ou 3 à 5 séances	Cartographie relationnelle, stratégies de régulation, plan d'action.
Clarifier sa posture professionnelle	Transition, reprise d'activité, reconversion, confiance professionnelle.	1 jour ou atelier court	Repères de posture, ressources mobilisables, feuille de route.
Transformer son expertise en offre de formation structurée	Transformer une expertise en parcours pédagogique clair, progressif et évaluable.	2 à 3 jours	trame de formation, objectifs, séquences, modalités d'évaluation, premières preuves Qualiopi.
Évaluer pour progresser	Mesurer les acquis, objectiver les progrès, construire des preuves.	1 jour ou 3 séances	Outils d'évaluation, indicateurs simples, tableau de suivi.
IA générative et formation - niveau 1	Comprendre les usages, limites et points de vigilance.	1/2 journée à 1 jour	Grille d'usage prudent, cas d'usage, points de vigilance.

2. Financements des formations

- **Les formations DIFÉA™ sont des formations sur mesure.** Elles ne sont pas certifiantes et ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), réservé aux formations aboutissant à une certification enregistrée au RNCP ou au RS.
- **Selon votre statut et votre situation, elles peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de :**
 - votre employeur, dans le cadre du plan de développement des compétences, sur sa décision et selon les possibilités de son OPCO ;
 - France Travail ou votre Région, si vous êtes demandeur d'emploi, selon les dispositifs ouverts et les critères applicables ;
 - votre fonds d'assurance formation, si vous êtes travailleur indépendant, artisan ou professionnel libéral ;
 - un financement personnel, avec possibilité de règlement en plusieurs fois à convenir lors du devis.
- **Toute prise en charge reste soumise à** l'éligibilité de la prestation, aux droits disponibles et à l'accord du financeur. Les possibilités applicables à votre situation sont examinées lors du premier échange gratuit.

Référence : Code du travail, articles L. 6313-1 et suivants.

3. Formats

Format	Modalités	Tarif sur devis
Atelier court	Individuel ou petit groupe, présentiel ou distanciel.	Objectifs, durée, format et livrables précisés avant engagement.
Formation 1 jour	Besoin ciblé, outils directement mobilisables.	Adaptation selon la situation et le niveau du participant.e.
Parcours multi-séances	Expérimentation entre séances et retour d'usage.	Calendrier, livrables et modalités d'évaluation indiqués au devis.

4. Modalités pratiques

Déroulement.

Premier échange gratuit de 30 min à 1 h, hors formation et sans engagement. Il permet de vérifier le besoin, le format et le devis.

Outils.

Supports, outils produits pendant la formation, plan d'action ou grille de transfert selon le parcours retenu.

Transparence tarifaire.

Le tarif couvre la préparation, l'animation, les supports, les livrables, l'évaluation, l'administratif, les charges et le cadre coopératif Boréal Innovation.

III. Bilan de compétences

Relire votre parcours. Reconnaître vos ressources. Construire une trajectoire professionnelle soutenable

● Pour vous si...

Le bilan de compétences s'adresse aux personnes qui souhaitent clarifier une situation, une orientation ou une évolution professionnelle, notamment :

- salarié du secteur privé ; agent public ;
- demandeur d'emploi ;
- travailleur indépendant ; artisan ; professionnel libéral ; entrepreneur individuel ou entrepreneur solo ;
- personne en reconversion ; en reprise d'activité ; en mobilité professionnelle ou en transition professionnelle ;
- étudiant ou alternant engagé dans une réflexion sur son insertion professionnelle ; jeune diplômé souhaitant clarifier son premier projet professionnel.

● Cadre légal.

Le bilan de compétences comprend trois phases réglementaires : une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion.

- Sa durée totale ne peut excéder 24 heures. Les modalités retenues, la durée, le calendrier et les objectifs sont définis avec vous avant le démarrage.
- La prestation s'inscrit dans le cadre réglementaire, déontologique, éthique et qualité présenté en ouverture du catalogue

● Prérequis.

Aucun diplôme ni niveau de qualification spécifique n'est requis.

- Votre disponibilité est nécessaire pour participer aux entretiens et réaliser les activités de réflexion, de recherche ou d'investigation prévues entre les séances.

● À quoi sert un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

- Il repose sur une réflexion accompagnée, des entretiens et des investigations reliées à votre situation professionnelle. Les questionnaires et outils éventuellement mobilisés soutiennent cette réflexion et sont interprétés dans le cadre des échanges.
- Votre consentement constitue une condition préalable à la réalisation du bilan. Vous êtes destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Leur communication à un tiers suppose votre accord explicite, dans les conditions prévues par le Code du travail.

1. Les trois phases du bilan

1 - Phase préliminaire permet de :	2 - Phase d'investigation permet de :	3 - Phase de conclusion permet de :
• analyser votre demande et votre besoin ; • déterminer le format le plus adapté à votre situation ; • définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ; • préciser les objectifs à atteindre.	• relire votre parcours professionnel et personnel ; • identifier et de mettre en mots vos compétences et vos aptitudes ; • explorer vos motivations, vos contraintes et vos conditions d'action ; • préciser les valeurs qui orientent vos critères de décision ; • construire une ou plusieurs hypothèses de projet • en vérifier la pertinence et la faisabilité au regard de votre situation et de votre environnement.	• vous approprier les résultats détaillés des investigations ; • recenser les conditions et les moyens favorisant la réalisation de votre projet ; • prévoir les principales étapes de sa mise en œuvre • finaliser votre document de synthèse et votre feuille de route ; • convenir des modalités de l'entretien de suivi proposé à six mois.

2. Trois formules

Même cadre légal, mêmes phases et même socle de livrables. **Ce qui varie:** le volume des entretiens, l'intensité de l'accompagnement, la profondeur des investigations, le nombre de pistes étudiées, la place du travail autonome et le temps nécessaire pour construire et sécuriser votre décision. Les heures indiquées correspondent aux entretiens et activités d'accompagnement réalisés avec Muhaymina SEDEKI. Vos travaux personnels conduits entre les séances soutiennent les investigations et sont présentés séparément. Ils ne sont pas comptabilisés dans le volume d'accompagnement facturé au titre du CPF.

	Bilan Référentiel	Bilan Classique	Bilan Intégral
Votre situation	votre demande est déjà située et une piste principale demande à être vérifiée.	votre demande reste à clarifier et plusieurs pistes demandent à être explorées et comparées.	votre situation associe plusieurs enjeux, contraintes ou scénarios et demande une investigation approfondie pour sécuriser votre décision.
Volume d'accompagnement individuel	13 à 16 heures.	17 à 20 heures.	21 à 24 heures.
Déroulement indicatif	4 à 5 semaines et 5 à 6 entretiens.	6 à 7 semaines et 7 à 8 entretiens.	8 à 12 semaines et 9 à 10 entretiens.

	Bilan Référentiel	Bilan Classique	Bilan Intégral
Accompagnement	• investigation ciblée sur la piste principale, • vérification de sa cohérence • et construction d'une feuille de route opérationnelle.	• investigation structurée, • comparaison des pistes, • confrontation aux conditions réelles • et construction d'un plan d'action.	• investigation approfondie, • comparaison de scénarios, • confrontation au réel, • analyse des conditions de faisabilité • et identification des points de vigilance.

● Modalités de réalisation

Engagement de Muhaymina SEDEKI :

- Premier échange gratuit de 30 min à 1 h, hors bilan et sans engagement. Il permet de vérifier la demande, le format et le devis.
- Organisation, planification et mise en place des entretiens individuels en présentiel ou à distance, selon les modalités convenues.
- Transmission de supports DIFÉA™ et outils adaptés à votre situation ;
- Retours sur vos tests et travaux en autonomie, régulation, synthèse des échanges et du bilan.

Votre travail autonome :

- Réalisation d'activités autonomes entre les séances : réflexion, recherches, enquêtes, productions écrites ou exploration documentaire ;
- réalisation d'enquêtes métier, rencontres professionnelles ou expérimentations lorsque celles-ci contribuent à vérifier une hypothèse de projet professionnel.

● Méthodes et outils d'accompagnement. L'accompagnement peut mobiliser :

- des entretiens semi-directifs ;
- l'analyse du parcours professionnel et personnel ;
- la mise en mots des compétences et des aptitudes ;
- l'exploration des motivations, contraintes et conditions d'action ;
- Diagoriente, lorsqu'il est pertinent, pour explorer et valoriser les compétences ;
- des recherches documentaires et enquêtes métier ;
- des questionnaires ou outils psychométriques lorsqu'ils sont adaptés à l'objectif du bilan et prévus au devis.

Les outils servent votre réflexion et votre décision. Leur interprétation reste reliée à votre situation réelle et s'effectue au cours des échanges.

● Suivi de la progression et atteinte des objectifs

- **En début de bilan :** l'échange initial précise vos situation, demande, attentes et les objectifs du bilan.
- **Pendant le bilan :** votre progression est examinée au fil des séances. Les investigations et le rythme peuvent être ajustés selon les éléments qui émergent.

Formation parcours individuel sur mesure

- **En conclusion** : vous relisez et validez le document de synthèse avant sa remise. Un bilan final permet d'apprécier l'atteinte des objectifs définis pendant la phase préliminaire.
- **Votre espace numérique sécurisé.** Un espace numérique individuel et sécurisé est créé pour faciliter les échanges pendant votre bilan de compétences. Il permet de déposer, consulter et organiser notamment :
 - les supports de travail ; les questionnaires et activités d'investigation ;
 - les ressources documentaires ; les éléments utiles à la préparation des entretiens ;
 - vos productions intermédiaires ; les versions de travail des documents élaborés au cours du bilan ;
 - votre feuille de route et les documents remis à l'issue du parcours.

Cet espace est distinct des outils utilisés par Boréal Innovation pour la contractualisation, la facturation et la conservation des pièces administratives et réglementaires.

- Son accès est réservé à vous-même et à Muhaymina SEDEKI pendant la durée de l'accompagnement. Toute autre ouverture d'accès suppose votre accord explicite et un besoin directement lié à la réalisation de la prestation.
- L'espace numérique sécurisé et individuel, reste accessible pendant toute la durée du bilan et jusqu'à six mois après sa clôture afin de vous permettre de consulter et télécharger vos documents.
- À l'issue de ce délai, il est clôturé et les documents qui y sont déposés sont supprimés, sous réserve des obligations légales de conservation applicables à certains documents.
- Vous restez invité-e à télécharger et conserver les documents que vous souhaitez garder au-delà de cette période.
- Les données et documents déposés sont traités dans le respect de leur confidentialité, de la protection des données personnelles et des règles applicables au bilan de compétences.

● Livrables communs aux trois formules

Les mêmes livrables sont attribués aux trois formules, dans le respect des articles L. 6313-4 et R. 6313-8 qui en distinguent les résultats détaillés et le document de synthèse :

- résultats des investigations restitués et travaillés avec vous ;
- document de synthèse écrit dont vous êtes destinataire ;
- feuille de route professionnelle ;
- entretien de suivi proposé à six mois, inclus dans la prestation.

La profondeur des investigations, le nombre de scénarios analysés et le niveau de détail de la feuille de route varient selon la formule retenue.

Formation parcours individuel sur mesure

● **Suivi, confidentialité et conservation**

- Chaque séance fait l'objet d'une traçabilité adaptée à sa modalité de réalisation. Une attestation ou un certificat de réalisation vous est remis à l'issue du bilan.
- Les résultats détaillés et le document de synthèse vous sont destinés. Leur communication à un tiers intervient uniquement avec votre accord, dans les conditions prévues par le Code du travail.
- Les documents élaborés pour le bilan sont traités et conservés selon les règles légales applicables. Les documents concernés sont détruits à l'issue de l'action, sous réserve des possibilités de conservation pendant trois ans prévues par l'article R. 6313-7 du 31 décembre 2023, avec votre accord écrit lorsqu'un suivi le justifie.

● **Accessibilité**

Toute situation de handicap ou tout besoin spécifique peut être signalé avant le démarrage du bilan.

Un échange permet d'examiner les adaptations possibles concernant :

- le rythme ; l'organisation des séances ; la communication ; les supports ; les outils ;
- les modalités à distance ou en présentiel.

● **Délai d'accès**

- Le démarrage intervient généralement dans un délai indicatif de deux à quatre semaines après la contractualisation et, lorsqu'une prise en charge est demandée, après l'accord du financeur et le respect des délais applicables.
- Ce délai dépend également de vos disponibilités et de celles de l'intervenante.

3. Tarifs et financements par le Compte Personnel de Formation

- **Le tarif couvre l'ensemble du parcours** : échange préalable et contractualisation ; accès à votre espace numérique sécurisé de la plateforme DIFÉA™; préparation des séances des trois phases du bilan de compétence ; entretiens ; analyse des productions ; outils prévus au devis ; restitutions ; document de synthèse ; feuille de route ; suivi à six mois ; traçabilité réglementaire ; gestion administrative ; cadre coopératif Boréal Innovation.
- **Les écarts tarifaires entre les formules** reflètent le volume d'accompagnement, la profondeur des investigations, le nombre de pistes ou de scénarios étudiés, la charge d'analyse et de synthèse ainsi que le niveau de sécurisation de la décision.
- **Le devis précise la formule**, les modalités et les conditions financières applicables à votre situation.

Pour une demande effectuée en 2026

- vous pouvez mobiliser au maximum 1 600 € de vos droits CPF : Le plafond de 1 600 € ne fixe pas le prix du bilan. Il détermine uniquement la part maximale susceptible d'être financée par vos droits CPF.
- vous ne devez pas avoir bénéficié du financement d'un autre bilan de compétences au cours des cinq années précédant votre demande, dans les conditions prévues par la réglementation, c'est-à-dire, qu'il ait été financé par : le CPF, l'État, une Région, France Travail, un OPCO, un fonds d'assurance formation ou un autre financement public ou mutualisé ;
- un abondement ou un financement complémentaire peut être sollicité lorsque le coût du bilan dépasse les droits CPF mobilisables, sous réserve de l'accord du financeur.

- **La participation financière Mon Compte Formation.** Une participation financière obligatoire de 150 € est appliquée en 2026 lors d'une inscription sur Mon Compte Formation, sauf dans les situations ouvrant droit à exonération ou à prise en charge prévue par les règles en vigueur.

Cette participation financière obligatoire de 150 €, appliquée en 2026 :

- est gérée et calculée directement par Mon Compte Formation ;
- ne constitue pas un supplément facturé par Boréal Innovation-DIFÉA™ ;
- est intégrée au montant restant à régler lorsqu'un reste à financer, supérieur ou égal à 150 €, existe déjà.

Le montant définitif dépend de vos droits disponibles, des abondements éventuels, de votre situation et du calcul effectué par Mon Compte Formation. Des exonérations ou prises en charge de cette participation peuvent s'appliquer selon votre situation, notamment dans certains cas liés au statut de demandeur d'emploi ou à l'intervention d'un employeur, d'un OPCO ou d'un autre financeur. *Source officielle : Mon Compte Formation, « Une participation financière : pourquoi et comment ? », informations en vigueur en 2026.*

Formule du Bilan de compétences	Durées accompagnée indicative	Part maximale des droits CPF mobilisable	Participations MCF	Reste indicatif
Référentiel : 1 750 €	13 à 16h	jusqu'à 1 600 €	150 €	0 €
Classique : 2 050 €	17 à 20h	jusqu'à 1 600 €	Intégrée	450 €
Intégral : 2 400 €	21 à 24h €	jusqu'à 1 600 €	Intégrée	800 €

Bilan Référentiel

Bilan Classique

Bilan Intégral

4. Autres possibilités de financement

Votre situation	Possibilités à examiner
Salarié du secteur privé	CPF ; abondement éventuel de l'employeur ; prise en charge possible dans le cadre du plan de développement des compétences, sur décision de l'employeur et selon, le cas échéant, les possibilités de financement de son OPCO
Demandeur d'emploi	CPF ; demande éventuelle d'un abondement ou d'un financement complémentaire auprès de France Travail, de la Région ou d'un autre financeur, selon les dispositifs ouverts
Agent public	Dispositifs propres à la fonction publique ; droits CPF publics ; prise en charge ou plan de formation de l'administration, selon le cadre applicable
Travailleur indépendant, artisan ou professionnel libéral	CPF ; financement personnel ; demande éventuelle auprès du fonds d'assurance formation compétent, selon le statut, l'activité et les critères de prise en charge en vigueur
Étudiant, alternant ou jeune diplômé	Financement personnel ; employeur ou structure d'accueil lorsqu'il existe ; aide régionale, territoriale ou autre dispositif selon la situation

- **Clause de prudence - Possibilités à examiner.** Toute prise en charge reste soumise à l'éligibilité de la prestation, aux droits disponibles, aux critères, aux budgets et à l'accord du financeur.

Muhaymina SEDEKI avec les responsables formation de Boréal Innovation vous aide à identifier les possibilités correspondant à votre situation. La décision de financement appartient à l'organisme sollicité.

Références principales : Code du travail, articles L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 ; règles du Compte personnel de formation applicables au bilan de compétences ; Mon Compte Formation et Service-Public.fr, informations en vigueur en juillet 2026.

Vous souhaitez en savoir plus ou vérifier si une prestation DIFÉA™ correspond à votre situation ?

Premier échange gratuit – 30 min à 1 heure, sans engagement.

Formulaire : difea.fr/clarifier-votre-demande-formulaire

© 2026 DIFÉA™ – Muhaymina SEDEKI. Tous droits réservés.